



Mis en ligne le 28/09/2026

ARRÊTÉ N°2026 - 161 du 25 / 09 / 2026

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ATTESTATION
DE PUBLICATION DES DÉCLARATIONS DE VACANCE ET OFFRES D'EMPLOIS**

Le Président du centre de gestion et de formation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005, modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 38 ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011, modifié, fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment ses articles 191 et 205 à 207 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°27-2026 du 10 septembre 2026 portant élection de M. Damas Terai, TEUIRA en qualité de président du Centre de gestion et de formation ;

Vu l'arrêté n°2026-155 du 14 septembre 2026 portant délégation de signature au directeur général, ainsi qu'aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service du Centre de gestion et de formation ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de signature permanente à Messieurs Heiarii BONNO, Sébastien GUNTHER et Jérôme CHARBONNIER, ainsi qu'à Madame Reva TETUANUI, afin d'attester la publication des déclarations de vacance et offres d'emploi des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics administratifs sur le site Internet du Centre de gestion et de formation.

Article 2 : L'arrêté du 14 septembre 2026 susvisé est ainsi modifié :

1° Le A de l'article 2 est complété par un 8° ainsi rédigé : « 8° L'attestation de publication des déclarations de vacance et offres d'emploi sur le site Internet du CGF. » ;

2° L'article 4 est complété par un 10° ainsi rédigé : « 10° L'attestation de publication des déclarations de vacance et offres d'emploi sur le site Internet du CGF. » ;

3° Le I de l'article 6 est complété par un 11° ainsi rédigé : « 11° L'attestation de publication des déclarations de vacance et offres d'emploi sur le site Internet du CGF. » ;

4° Après le I du même article, il est inséré un I bis ainsi rédigé : « I bis.- Délégation de signature permanente est consentie à Madame Reva TETUANUI, directrice adjointe du statut, des carrières et de l'emploi communal à l'effet d'attester de la publication des déclarations de vacance et offres d'emploi sur le site Internet du CGF. ».

Article 3 : Le directeur général du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française et publié sur le site internet du Centre de gestion et de formation.

Fait à Papeete, le 25 SEP. 2026

Le Président

RENÉ TEMEHUARI